



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Contre-le-sens-de-l-histoire>

Contre le sens de l'histoire

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2002 - N° 1023 - juillet 2002 -

Date de mise en ligne : dimanche 14 janvier 2007

Description :

Par contre, mettre l'État au service des entreprises, ce qui est au programme du nouveau gouvernement, c'est remonter le cours de l'évolution du progrès social.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

« Les économistes classiques se méfient de l'État. Ils enseignent qu'il faut limiter ses attributions et réduire son intervention au minimum indispensable à la sécurité de chacun et de tous » [1]. Difficile de trouver un meilleur résumé du programme du candidat Chirac à la présidence de la République ! Ne nous disait-il pas dans sa campagne qu'il faut « libérer l'entreprise des carcans dans lesquels l'État l'a enfermée ». Belle formule propre à faire bondir de joie les chefs d'entreprise, clients fidèles du RPR, même devenu UMP ! Mais elle n'est pas "moderne" : c'est au XVIIIème siècle que le père de l'économie libérale, Adam Smith, disait que « L'État est en réalité institué pour la défense de ceux qui possèdent quelque chose contre ceux qui ne possèdent rien ».

Roulés dans la farine...

Pas étonnant donc qu'après sa première élection en 1995, Chirac ait abandonné sa promesse de réduction de la fracture sociale. Pourtant, d'après les sondages, 58% des Français seraient satisfaits du gouvernement Raffarin qui n'a encore rien fait, sinon augmenter le traitement des ministres, abaissé de 5% les impôts des plus riches... et décidé de ne rien ajouter à l'augmentation légale du SMIC au 1er juillet, et cela avant même la concertation prévue avec les partenaires sociaux. Il fallait d'ailleurs s'y attendre puisque le Premier ministre avait déclaré peu après sa nomination : « pas question d'évoquer un coup de pouce sans en mesurer les conséquences sur la situation économique et surtout sur l'emploi » et que son Ministre de l'économie avait précisé : « ce ne serait pas dans l'intérêt des entreprises et, par conséquent, des travailleurs ».

En France, plus que jamais, le libéralisme a donc le vent en poupe, du moins si l'on en croit les propos tenus par la plupart des membres du nouveau gouvernement qui, tous, dénoncent l'intervention de l'État dans le monde du travail. Navrante orthodoxie ! La nomination de Francis Mer au poste de ministre de l'économie a été unanimement saluée par les milieux patronaux comme une reconnaissance du monde de l'entreprise. C'est un des leurs : X-mines, ancien PDG d'Usinor, puis coprésident du géant sidérurgique Arcelor, président d'Eurofer depuis 1990, administrateur du Crédit Lyonnais et d'Air France, militant de longue date dans le patronat chrétien, ... il a tout pour rassurer les "entrepreneurs". Bref, il incarne « la persistance de la relation entre les capitalistes et l'État : une liaison opiniâtre » [2] qui ne date pas d'hier.

Un peu d'histoire

Au début du XIXème siècle, le développement de l'industrie commence par provoquer une dégradation des conditions de vie des ouvriers. Déjà, « le progrès échappe aux classes laborieuses » [2] et, tout comme aujourd'hui, la rentabilité des investissements devient une obsession : les ouvriers travaillent quatorze à quinze heures par jour et les semaines de travail sont souvent de sept jours ! Les maladies professionnelles font des ravages, les logements des ouvriers sont de véritables cloaques, la mortalité infantile beaucoup plus élevée dans les rues ouvrières que dans les quartiers bourgeois. À la suite de la publication du "Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie", réalisé par l'ancien chirurgien militaire Villermé, l'État fait une incursion timide dans le monde du travail en promulguant la loi du 22 mars 1841 qui régleme le travail des enfants dans l'industrie : interdiction de faire travailler avant huit ans ; de huit à douze ans : huit heures par jour ; de douze à seize ans : douze heures par jour. En fait, l'objectif avoué de cette loi n'était pas d'humaniser un peu le travail des enfants mais d'offrir à l'armée des soldats en meilleure santé. Elle n'en est pas moins considérée comme la première loi sociale, celle qui marque, en France, la naissance du droit du travail. Mais elle inquiète beaucoup la bourgeoisie qui, par la bouche d'un de ses députés [3], Gustave de Beaumont, prévient : « Il ne s'agit aujourd'hui que des enfants en bas âge, mais soyez en sûrs, un temps long ne s'écoulera pas sans qu'il s'agisse aussi, et sans qu'on vous le propose, de réglementer le travail des adultes. » Il n'est donc pas surprenant que, mal contrôlée, l'application

de cette loi reste limitée. Ce n'est qu'en 1874 qu'une nouvelle loi améliora celle de 1841, en élevant l'âge d'accès au travail à douze ans et, surtout en créant un corps d'inspection spécifique, chargé d'en vérifier l'application.

Les craintes de Gustave de Beaumont étaient justifiées car la durée du travail commença à décroître vers la fin du XIX^{ème} siècle, grâce à de longues luttes ouvrières parfois sanglantes. Cette diminution de la durée du travail s'est faite au cours du XX^{ème} siècle de différentes façons : par l'établissement du repos dominical rendu obligatoire par la loi du 13 juillet 1906 ; par la réduction de la journée de travail, à 8 heures, en s'inspirant de l'exemple américain [4] ; par la réduction de la semaine de travail à 40 heures en 1936, puis à 39 heures en 1982, puis à 35 heures en 1998 ; enfin par le raccourcissement de l'année de travail avec l'obligation du repos le dimanche et les jours fériés et surtout la mise en place des congés payés : 15 jours en 1936, trois semaines en 1956, quatre semaines en 1969, cinq semaines en 1982. Enfin, l'allongement des études et l'avancement de l'âge du départ en retraite (65 ans, puis 60 ans et même moins dans certaines professions) a aussi notablement contribué à la réduction globale du temps de travail.

En résumé, le nombre d'heures de travail annuel d'un ouvrier était [5] : de 5.000 il y a 150 ans, de 3.200 il y a un siècle, de 1.900 dans les années 1970 et de 1.520 en 1997, ce qui ferait, d'après André Gortz [6], 800 heures par an si le travail était réparti sur toute la population en âge de travailler. Plus frappant encore : rapporté à la durée totale du temps éveillé sur l'ensemble du cycle de vie, le temps de travail représente [7] : 70% en 1850, 43% en 1900, 18% en 1980 et 14% aujourd'hui. Cette évolution est observée dans tous les pays industrialisés.

Et notre nouvelle majorité voudrait maintenant « remettre la France au travail », nous faire revenir en arrière au prétexte qu'il faut travailler plus pour produire plus de richesses. Quelle ignorance ! ou quelle ignominie ?

Ouvrons les yeux

Si l'on est gentil, on peut penser que nos gouvernants sont trop occupés pour s'informer sérieusement. S'ils le faisaient, ils sauraient que la diminution de la durée du travail s'est accompagnée d'un formidable accroissement de la production : de 1960 à 1990, en dépit de la croissance démographique, la production mondiale par habitant a été multipliée par 2,5. En France, entre 1988 et 1998, le PIB s'est accru de 1.350 milliards de francs, soit en moyenne 200 francs par personne et par mois. Aux États-Unis en 20 ans, il a augmenté de 75%, ce qui correspond à un accroissement de richesse de 2.000 milliards de dollars.

En 30 ans, la production alimentaire mondiale est passée de 2.300 kilocalories quotidienne par individu à 2.700 kilocalories, soit respectivement de 90% à 109% des besoins fondamentaux. Ces chiffres démentent les prévisions alarmistes de ceux qui proclament que le monde court à la famine. En fait le seul problème est celui de la distribution de cette production. Partout, ces résultats ont été obtenus avec un nombre d'agriculteurs de plus en plus réduit : aux États-Unis, la proportion d'agriculteurs est passée de 70% de la population en 1850 à 2,7% aujourd'hui ; en France le pourcentage de la population agricole est tombé de 26,7% en 1954 à environ 4% en 1996 alors que la production agricole a plus que doublé entre 1946 et 1996.



Manifestation des ouvriers en 1936, chez Renault à Boulogne-Billancourt.

Bref, le monde est véritablement entré dans une société d'abondance mais les économistes continuent à utiliser des lois nées et adaptées à une époque de rareté.

En fait, « l'État capitaliste a toujours favorisé les producteurs dont il est l'émanation, sans quoi, grâce à l'impôt, il aurait pu jouer le rôle de répartiteur du revenu national et corriger les injustices sociales. Mais pourquoi l'État prendrait-il l'intérêt du consommateur ? Ce serait une attitude inconcevable en régime de rareté. [...] En effet, ceux qui possèdent quelque chose voulant que ce quelque chose conserve de la valeur, il faut donc qu'il reste rare. Et cette préoccupation inspire toute la politique libérale qui n'a pour objet que de prélever sur les pauvres pour mieux doter les riches [\[1\]](#) ».

C'est en pratiquant une telle politique que les 2.000 milliards de richesses supplémentaires créées en 20 ans aux États-Unis se sont accompagnées d'une baisse de 20% des salaires, alors que plus de la moitié de ces richesses a été accaparée par 1% de privilégiés.

On peut craindre que les projets économiques de notre nouveau gouvernement n'aient pour but de nous amener à la même situation : flexibilité, précarité, réduction de la protection sociale, ... pour la grande majorité de la population ("la France d'en bas"), et accroissement de la richesse pour une minorité de possédants. Et, cerise sur le gâteau, pour les entreprises privées, démantèlement des services publics. Mais soyez sans crainte, "la France d'en haut" a déjà trouvé une excuse : c'est Bruxelles qui nous impose ces mesures.

[\[1\]](#) Jacques Duboin, Rareté et abondance, éd. OCIA, 1945.

[\[2\]](#) Le Monde-Économie, L'État, le capitaliste et l'ouvrier, 19 juin 2002.

[\[3\]](#) Sous la monarchie de juillet (1830-1848), seuls les riches ont le droit de voter !

[\[4\]](#) Ce fut la revendication la plus importante du syndicalisme à partir du 1er mai 1891. Elle aboutit à une loi, en avril 1919, fixant à 8 heures la durée de la journée de travail, sur la base de 6 jours par semaine.

[\[5\]](#) René Passet, Le Monde Diplomatique, juillet 1997.

[\[6\]](#) André Gorz, Misères du présent, richesses du possible, éd. Galilée, 1997.

[\[7\]](#) Roger Sue, Temps et ordre social, éd. PUF, 1994.